Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 MARS 2006

L'an deux mil six, le dix sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 mars 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. MONDON René a donné mandat à M. DENNEMONT Michel — Mme MARCHAND Gladys, à Mme BAILLIF Line Rose.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 7 / Animation culturelle
- Budget prévisionnel de la programmation 2006 de la Salle Georges Brassens

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de budget de l'association S.S.A. pour la programmation des spectacles à la Salle Georges Brassens.

Il est rappelé que la participation des collectivités signataires du contrat de plan est conditionnée par un engagement financier de la Commune à la prise en charge de certaines dépenses.

…/…

Pour 2006, le budget prévisionnel de l'association s'élève à **147 954.44 €.**

Sur ce total de dépenses, la Commune s'engage à financer une partie des dépenses de programmation et une partie des dépenses de fonctionnement. Ce qui correspond à une participation totale de **54 000 €** pour l'année 2006.

Il est prévu un versement en deux temps : une première inscription de 40 000 € au budget primitif, le reste à inscrire au budget supplémentaire.

Le plan de financement global des dépenses de l'association est le suivant :

- Participation communale à la programmation :	44 226.72 €
- Participation communale au fonctionnement :	9 773.28 €
- Participation au titre du contrat de plan :	44 226.72 €
- Participation de la SSA + sponsors :	19 603.12 €
- Participation du CNASEA :	9 789.60 €
- Recette billetterie et cotisations adhérents :	20 335.00 €

Le conseil est invité à approuver le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2006 de la Salle Georges Brassens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2006 mis en œuvre par l'association SSA, comme présenté en annexe.

La participation communale est versée à ladite association sous forme de subvention inscrite au chapitre 65 –Article 65748-.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNONS